Code action: E1.1

Nom action : Mettre en place une gestion énergétique exemplaire

du patrimoine et des équipements de la collectivité

Contexte action : Le fonctionnement interne représente environ 18% des émissions de GES de la communauté de communes du Grésivaudan. Dans ce cadre, la consommation énergétique du patrimoine intercommunal est la première source d'émissions de gaz à effet de serre.

Face à un patrimoine âgé, énergivore ainsi qu'une hausse constante des prix des énergies fossiles, le budget lié aux dépenses énergétiques ne cesse de croître et pèse de plus en plus lourd dans le budget total de la communauté de communes.

La mise en place d'outils de gestion (suivi, analyse, reporting) constitue la première étape pour bien gérer son patrimoine et améliorer l'existant.

Cette première action est couplée avec la E.1.2 visant à engager une démarche d'audit énergétique et de rénovation du patrimoine bâti.